



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès de Marseille récompensé par le label "Destination d'Excellence"

Ce label, attribué par Atout France, et accompagné par Provence Tourisme, démontre la volonté de l'Office de Tourisme de proposer à sa clientèle un service de qualité hors pair, au moment où le tourisme fait face à toujours plus de challenges allant des vagues de chaleur à l'émergence de l'intelligence artificielle.

Sous gouvernance de la Ville de Marseille depuis maintenant 2 ans, l'Office de Tourisme perpétue ses valeurs de qualité via 4 axes qui orientent toutes ses actions :

- Marseille, destination responsable
- Marseille, à toute heure et en toutes saisons
- Marseille pour toutes et pour tous
- Marseille, destination innovante et « fabrique touristique »

### Qu'est-ce que le label Destination d'Excellence ?

Le label, anciennement Qualité Tourisme, vise à éléver encore le niveau d'exigence en matière de qualité des services dans le secteur touristique, tout en introduisant une dimension écoresponsable. Ce nouveau label met l'accent sur des critères stricts liés à la durabilité environnementale, sociale et sociétale.

### 4 axes visés pour obtenir le label

- Un engagement auprès des clients
- Un engagement envers nos partenaires
- Un engagement envers nos collaborateurs
- Un engagement envers l'environnement

*« L'obtention de ce label "Destination d'Excellence" prouve une nouvelle fois que l'Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès de Marseille place la qualité au cœur de sa stratégie. Qualité des relations avec les professionnels pour proposer une offre toujours aussi riche et variée, qualité des actions et politiques internes de développement durable, mais surtout et avant tout qualité de l'accueil des visiteurs, l'essence même des métiers d'un Office de Tourisme. »*

**Jean-Pierre Cochet**, Président de l'Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès de Marseille